



BULLETIN MUNICIPAL MACHILLY

FEVRIER 2011 / N° 89

MOT DU MAIRE

Je souhaite appuyer une information contenue dans ce bulletin.

Il s'agit d'une invitation à une réunion publique qui aura lieu le 17 mars 2011 à la salle des fêtes dès 20h00.

Les grandes lignes du P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) vous seront présentées.

Les diagnostics réalisés au cours des derniers mois ont permis de faire ressortir les atouts, les faiblesses de la commune et d'identifier les territoires à enjeux.

Avec l'urbaniste en charge de la révision de notre Plan Local Urbain, nous serons en mesure de vous expliquer les choix envisagés et les défis à relever.

Je souhaite vous associer à cette réflexion afin de rester à votre écoute et bien sûr répondre à vos interrogations.

Il est important que vous puissiez réagir sur la projection qui vous sera faite et, je l'espère, que vous validiez les orientations prises par le conseil municipal.

J'espère vivement que vous pourrez réserver une partie de votre soirée à cette importante étape dans la vie future de Machilly.

Jacques BOUVARD

IMPORTANT

Les dossiers d'inscription pour la rentrée scolaire 2011-2012 sont à retirer en mairie jusqu'au samedi 19 mars à 12 heures dernier délai.

Tous les détails sont en page 4



MACHILLY années 60-70

Nous vous informons que deux nouvelles projections des films sur la vie du village sont arrêtées au lundi 07 mars 2011 et au lundi 04 avril 2011 dès 20h00 à la salle des fêtes.

Il sera possible de vendre quelques exemplaires des DVD ou de prendre des commandes.

Venez retrouver ou découvrir les images d'antan.



SOMMAIRE

AU FIL DES REUNIONS

MACHILLY AU QUOTIDIEN

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Au fil des réunions.....

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2011

Membres présents : 10

Membres absents ayant donne procuration : 3

Membre absent : 2

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE



Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 10 janvier 2011.

RAPPORTS DES ELUS EN CHARGE D'UNE DELEGATION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE

Madame MOILLE PASINI Elisabeth, Conseillère Municipale : donne le compte-rendu sur les travaux d'installations électriques Route du Léman. Avec la réalisation du cheminement piéton le long de cette voirie, des points lumineux supplémentaires devront être réalisés. Ces travaux entraînent une variation de 25 % du marché initial.

Pour rester dans l'enveloppe financière, seul le génie civil (enfouissement des réseaux) est réalisé pour ne pas avoir à re-terrasser sur le chemin qui va être finalisé.

La pose des deux lampadaires manquants sera effectuée en coordination avec les travaux prévus route de Couty.

Monsieur SAIVE Raphaël, Conseiller Municipal : présente l'avancement des travaux d'aménagement du lac.



Les modelés de terre sont presque terminés, la passerelle enjambant le cours du Foron sera posée courant semaine n° 7.

Le chemin de ronde passera de 2,00 m à 2,50 m sur les parties restant à créer pour faciliter le passage des véhicules.

Cet élargissement devrait résoudre la problématique posée par les pêcheurs pour le déversement des truites lors des concours.

La Commune mettra en place du mobilier de détente et des aménagements pour les sportifs.

Une étude pour la mise en place d'un micro-biotope vers le déversoir est en cours.

FORMATION PROFESSIONNELLE - CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A DES ACTIONS DE FORMATION CNFPT



Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale organise des actions de formation en direction du personnel des collectivités territoriales et propose de compléter celles-ci sous des formes différentes et diverses : actions intras, inter-intras, journées d'étude et formations catalogue pour lesquelles une participation financière est prévue.

Une convention est signée pour la mise en place de ce partenariat.

ELABORATION DU S.A.G.E. DU BASSIN DE L'ARVE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve a déjà engagé des interventions dans le cadre de son élaboration et demande auprès des 106 communes inscrites dans son périmètre d'intervention une contribution financière afin de lui permettre une part d'autofinancement des dépenses.

Cette participation est calculée à 0,25 centimes par an et habitant, pour Machilly, le montant s'élèverait à 258,50 € / an.



Cette question a été évoquée lors d'un bureau communautaire d'Annemasse Agglo et dans l'attente d'éléments complémentaires, le Conseil Municipal décide d'ajourner ce point.



INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Cette indemnité est reconduite chaque année sur la base communiquée par circulaire préfectorale. Pour l'année 2011, le montant est fixé à 119,55 € et le versement sera effectué auprès de Monsieur le Curé de Bons-en-Chablais, responsable de la paroisse.



EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS



Le Conseil Municipal, après avoir examiné les demandes de subventions, DECIDE :

Avis favorable pour :

Amicale des Donneurs de Sang de Saint-Cergues – 100 € - 1 abstention, 1 contre
Annemasse Natation – 50 €

MJC de Saint-Cergues – 4 500 € - ainsi qu'une aide exceptionnelle supplémentaire de 500 € destinée à la participation du financement d'un permis de transport en commun d'un agent afin de permettre l'accompagnement des enfants ou adultes lors d'activités extérieures.

Rejet à la demande de l'Ecole Française de Voile qui met en place un projet Handivoile à la base nautique de Sciez, Machilly aidant déjà l'Ecole de Voile Itinérante..

ATTRIBUTION DE L'APPARTEMENT NORD 290 ROUTE DES VOIRONS

Après examen des demandes parvenues en mairie, ce logement est attribué à Madame et Monsieur BOURGUIGNON (artisan boulanger), ce qui leur permettra d'améliorer leurs conditions de travail.

Le loyer est fixé à 743,76 € et la provision mensuelle pour les charges à 180 €



QUESTIONS DIVERSES

Z.A.COM : Zone d'Activités COMmerciales

Annemasse Agglo demande à chaque commune de délimiter une Z.A.COM.

Pour Machilly, la zone retenue englobe la route des Voirons jusqu'à l'Auberge des Voirons y compris le parking de "l'Usine" et s'étend jusqu'au Bar des Voyageurs.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE DEROULERA LE LUNDI 14 MARS



Machilly au quotidien...

RENTREE SCOLAIRE 2010-2011

IMPORTANT.....IMPORTANT.....IMPORTANT :

Votre enfant va faire sa première rentrée scolaire et vous avez des démarches à accomplir pour son inscription :

Un dossier complet comprenant l'imprimé et les justificatifs à fournir pour l'école ainsi que la présentation et les conditions d'accès à la restauration scolaire et la garderie périscolaire doit être RETIRE EN MAIRIE jusqu'au SAMEDI 19 MARS DERNIER DELAI ;

Ce dossier doit être déposé en mairie le SAMEDI 2 AVRIL de 8 heures 30 à 12 heures – la préinscription sera effectuée UNIQUEMENT lors de cette permanence d'accueil.

Vous serez ensuite reçu(e)s individuellement au cours du mois de mai par la directrice du groupe scolaire.

RAPPEL DU REGIME DES DEROGATIONS

- Si, lors de l'entrée en section maternelle, une dérogation avait été accordée, elle doit être **IMPERATIVEMENT** renouvelée lors de l'entrée en école élémentaire s'agissant d'un nouveau cycle scolaire CP à CM, cette mesure concerne tous les enfants entrant en Cours Préparatoire.
- Vous avez déménagé en cours d'année et n'êtes plus domicilié(s) à Machilly, vous devez également faire la demande d'une dérogation auprès de votre nouvelle commune, la scolarisation de l'enfant n'étant pas maintenue automatiquement au groupe scolaire.

ALLOCATION INDIVIDUELLE DE TRANSPORT

En cas d'absence de transport par services spéciaux ou réguliers, routiers ou ferrés, une allocation individuelle peut être attribuée aux élèves répondant aux critères. La notice explicative et la demande d'allocation doivent être complétées en mars/avril et sont à retirer en mairie.



ET A L'ECOLE, QUE SE PASSE-T-IL ?



OPERATION "PIECES JAUNES"

Vendredi 11 février, 8 tirelires bien lourdes ont été apportées par les élèves au guichet de la Poste.

Un grand merci à tous les participants

COMMENT VIT L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ?

Ce service mis en place depuis octobre 2008 prend de plus en plus d'importance auprès des usagers. La progression de 13 % de la fréquentation en est le meilleur témoin.

Félicitations à Sophie et Patricia et gageons que leurs sourires, disponibilité et gentillesse ne sont pas étrangers à cette réussite.



VENTE DE BRIOCHES

**SAMEDI 19 MARS
DE 8h30 A 11h30**

NOUS VIENDRONS CHEZ VOUS

ET SI VOUS N'Y ETES PAS

RETROUVEZ-NOUS DEVANT

L'ANCIENNE POSTE DE MACHILLY



Merci de l'accueil que vous nous réserverez.

LE SOU DES ECOLES DE MACHILLY

Contact : 06 78 36 52 71



RECRUTEMENT**AGENT TECHNIQUE SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES
2EME CLASSE ou 1ERE CLASSE**

Date limite de candidature : 23 mars 2011
Date prévue de recrutement : 01 juin 2011
Type de recrutement : Fonctionnaire ou non titulaire de droit public
Niveau du diplôme : BEP ou CAP

MISSIONS : Assister le personnel enseignant pour l'accueil et l'éducation des enfants
Contribuer à la mise en place des activités de classe
Assister l'enfant dans la conquête de l'autonomie
Maintenir en l'état de propreté au cours de la journée le matériel et les lieux d'activités
Assurer le nettoyage du groupe scolaire en dehors des périodes scolaires
Assurer le remplacement d'un agent assurant le nettoyage du bâtiment de la mairie

PROFIL RECHERCHE :
Etre titulaire ou inscrit sur liste d'aptitude
après réussite du concours d'ATSEM

ADJOINT TECHNIQUE

MISSIONS : Aide à l'agent titulaire – Arrosage des fleurs – Nettoyage des rues - Petits travaux divers

Contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois – Voir si éligibilité auprès du Pôle
Emploi pour un contrat d'accompagnement dans l'emploi
Date de début du contrat à définir
Débutant accepté
Niveau CAP, BEP ou équivalent travaux paysagers ou travail matériaux
Permis B (véhicule léger) souhaité
Permis C (poids lourds) souhaité
Salaire indicatif : Mensuel de 1100 €

Les candidatures sont à adresser à : **MAIRIE DE MACHILLY**
290, route des Voirons
74140 MACHILLY



URBANISME

Pour tous les travaux COURANTS répertoriés ci-dessous, une AUTORISATION D'URBANISME doit être déposée en mairie, Johann qui gère le service d'urbanisme de Machilly est à votre disposition pour vous guider dans ces démarches :

TRAVAUX	DECLARATION PREALABLE	PERMIS DE CONSTRUIRE
Construction de nouvelles surfaces hors oeuvres brutes (SHOB)	Surface supérieure à 2 m ² et inférieure ou égale à 20 m ² de SHOB	Surface supérieure à 20 m ² de SHOB
Piscines non couvertes ou dont la couverture a moins de 1,80 m de haut	Bassin supérieur à 10 m ² ou égal à 100 m ²	Bassin supérieur à 100 m ²
Piscines couvertes dont la couverture a plus de 1,80 m de haut		Toutes
Châssis et serres de production	Hauteur supérieure à 1,80 m et inférieure ou égale à 4 m ET surface inférieure ou égale à 2000m ² au sol	Hauteur supérieure à 4 m OU hauteur supérieure à 1,80 m et surface supérieure à 2000 m ²
Clôtures	Toutes	
Changements de destination	Sans travaux ou avec des travaux qui ne modifient pas les structures porteuses du bâtiment ou de sa façade	Avec des travaux qui modifient soit les structures porteuses du bâtiment soit sa façade
Travaux de ravalement	Tous	
Travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant sans changement de destination	Toutes modifications de l'aspect extérieur du bâtiment qui ne sont pas soumises à permis de construire	Travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment ET de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur
Transformation de plus de 10 m ² de surface hors oeuvre brute (SHOB) en surface hors oeuvre nette (SHON)	Toutes	



QUELQUES CHIFFRES

	2010	2009	2008	2007
Permis de construire accordés	11	6	10	8
Permis de construire refusés	3	1	0	0
Déclarations préalables accordées	33	23	21	17
Déclarations préalables refusées	2	0	0	1

POUR INFORMATION, EXTRAIT DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT RELATIF AU RACCORDEMENT DES PISCINES

Article 43 – Raccordement et installation de piscines



Les piscines à recyclage interne ne seront pas raccordées ni au réseau d'assainissement d'eaux usées, ni d'eaux pluviales (système en circuit fermé).

Les piscines à évacuation devront être obligatoirement raccordées sur le réseau d'eaux usées de la propriété selon les directives du service Assainissement-Réseaux. Le réseau de la propriété devra obligatoirement être raccordé au réseau public d'assainissement.

Dans ce cas, le pétitionnaire devra s'assurer que les tuyaux d'assainissement existants de la propriété sont capables d'évacuer le débit supplémentaire apporté par la piscine.

Installation

S'assurer que l'emplacement prévu pour la piscine ne comporte pas de canalisations d'assainissement. S'il y a présence de canalisations, prévoir de les déplacer.

S'assurer qu'en aucun cas les eaux des réseaux publics d'assainissement lors de leurs élévations exceptionnelles ne puissent refouler dans la piscine.



Les douches extérieures et autres installations sanitaires installées à proximité de la piscine doivent être raccordées au réseau d'eaux usées.

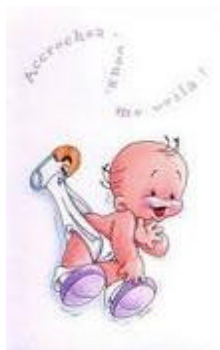
Vidange

Toute vidange de piscine dans le réseau d'assainissement devra se faire en collaboration avec le service Assainissement-Réseaux de la Communauté Annemasse Les Voirons Agglomération (04.50.87.83.00), afin d'éviter une mise en charge du réseau et de ne pas provoquer de désordre à l'aval.

Toute personne qui vidangera une piscine à l'insu du service Assainissement-Réseaux sera tenue pour responsable de tout désordre constaté par le service.

Les doses d'utilisation des produits préconisés par le fabricant, ne doivent pas être dépassées. Les eaux de lavage des filtres, chargées de matières en suspension, seront toujours évacuées vers le réseau d'eaux usées. Tout produit additif sera neutralisé avant rejet. Se conformer à la fiche technique du produit.

ETAT CIVIL DE L'ANNEE 2010



NAISSANCES

DE BUREN Elias le	09.02.2010 à	GENEVE
LAFON Loris le	10.02.2010 à	AMBILLY
DELUCINGES Mathieu le	01.03.2010 à	AMBILLY
OLIVIER Manolo le	04.03.2010 à	THONON LES BAINS



VILLEMAINE Rafael, Pierre le	05.04.2010 à	AMBILLY
PELISSIE – MALQUION Caïleen le	25.05.2010 à	THONON LES BAINS
KHALIL Alexia le	25.05.2010 à	ANNEMASSE
WOJCIECHOWSKI Sören le	28.05.2010 à	THONON LES BAINS
HOCHARD Mathis le	11.06.2010 à	LYON 08
LA ROSA Mélina, Tania, Cléclia le	20.07.2010 à	AMBILLY
FAVRE Flavien, François, Bernard le	21.07.2010 à	AMBILLY
RAFAEL SOUSA Léo le	16.08.2010 à	ANNEMASSE
TARLIER Esteban, David, Georges, Michel le	21.08.2010 à	AMBILLY
TESTON Camille, Auréline, Paulette le	21.08.2010 à	AMBILLY
YILDIRIM Kamilla le	08.09.2010 à	AMBILLY
MOULINOT Keita le	04.10.2010 à	ANNEMASSE
CHARRIERE Tomé le	15.10.2010 à	ANNEMASSE
GIACHINO Oriana, Stéphanie, louise, Maryse le	21.10.2010 à	THONON LES BAINS
DAUXERRE Astrid, Charlotte, Louise le	06.12.2010 à	THONON LES BAINS
DEPIERRE Maceo le	21.12.2010 à	ANNEMASSE

MARIAGES

GACHET Johan – GRANGE Céline	18.06.2010
POIRIER Kévin - DURIF Christelle	03.07.2010
DELUCINGES Nicolas – AUGIER Céline	10.07.2010
BLANCHARD Patrice – CHARDON Sylvaine	18.12.2010



DECES

ZANNI Jacques, Robert	16.01.2010
CANDAU Fernand, Camille	31.01.2010
PLADER Marie	05.02.2010
SECRET Marie-Hélène, Françoise	27.05.2010
JANDEAU Michel, Benoit, Alain	20.06.2010
COFFY Germaine	17.07.2010
COLLO Angelo, Giovanni	05.08.2010
FONTAINE Marcel	10.08.2010
KERGROACH Hubert	09.08.2010
DUTIL Huguette, Emilie	30.08.2010
PÉROT Josiane, Marie, Jeanne	02.09.2010
MERLIER André, Louis, Achille	23.11.2010

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

En Mars le printemps reviendra et les livres seront libres...

Des livres en liberté à Machilly

Le principe c'est donner la liberté à des livres.
dans des lieux publics ou ouverts,
Ces livres seront répertoriés sur notre site :
Foyer-rural-machilly.jimdo.com
Et dans un document disponible à la mairie.

Si vous trouvez un livre en liberté



Vous pouvez le prendre pour le lire puis le remettre à sa place quand vous voulez.

Si vous chassez un livre libéré reportez vous au document ou sur notre site allez en prendre un, lisez le, et vous devrez juste le remettre à sa place.

Nous avons sélectionné 7 livres pour commencer.

Si vous voulez donner la liberté à un livre ?
Faites nous identifier ce livre en nous contactant
Nous le répertorions et il est libre.
Nous pourrons suivre son parcours, le partager
et échanger des commentaires.

**Important : le but n'est ni commercial, ni publicitaire
Mais juste faire connaître, échanger ou partager
une histoire que l'on a aimé.**

Une idée du Foyer rural de Machilly

Dites nous ce que vous en pensez.....

Pour tous renseignements et commentaires

Vous pouvez nous contacter : Sur notre site internet, rubrique contact
Foyer-rural-machilly.jimdo.com

Dans notre boîte aux lettres
Foyer rural sous la mairie

L'équipe du Foyer rural





FOYER RURAL

Venez nombreux déguisés ou non à la



GRANDE SOIRÉE CARNAVAL



REPAS DANSANT

SAMEDI 5 MARS 2011 DÈS 20 H

Entrée: adulte 18€ Enfants (jusqu'à 12 ans) 14 €

Renseignements: 06 33 94 27 85

Réervations 06 45 41 86 98



MENU

Salade

Chili con carne

Coupelle croustillante de glace

1 BOISSON OFFERTE AUX PERSONNES DEGUISÉES



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr

Commune de Machilly : révision du PLU

L'élaboration du PLU avance...

La seconde phase portant sur la définition des grandes orientations de développement de la commune est en cours.



Venez en débattre lors de la réunion publique qui aura lieu **le 17 mars à 20h à la salle des fêtes**



Mairie de Machilly
290 route des Voirons
74140 Machilly

Tél. : 04 50 43 51 94
FAX : 04 50 94 62 90
mairie@machilly.fr

Nous sommes sur le Web !
Venez nous rendre visite :
www.machilly.fr